



AVIS D'APPEL A PROJET RESTAURANT BISTRONOMIQUE

Identification de la collectivité :

Commune de Crolles - Mairie de Crolles - BP 11 - 38921 Crolles cedex 1- Tél. 04 76 08 04 54 - Fax. 04 76 08 88 61

Contexte du projet :

La commune est propriétaire d'une bâtisse ancienne dite la maison Pradourat qu'elle souhaite transformer en restaurant bistronomique dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale et d'attractivité du centre-bourg.

Objet de l'appel à projet :

Choisir le futur exploitant du restaurant bistronomique qui sera installé au sein de la maison Pradourat et avec lequel sera signé un protocole d'accord puis un contrat de bail commercial.

Procédure applicable :

La présente consultation ne constitue pas un marché public mais un appel à projet.

Déroulement de la procédure :

- Publication d'un avis d'appel à projet
- Réception des candidatures, analyse et sélection de candidats
- Réception des projets, analyse
- Désignation du candidat retenu

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats ayant remis une proposition dans le cadre de l'appel à projet.

Conditions d'obtention du dossier d'appel à projet :

Le dossier d'appel à projet est téléchargeable sur le site internet de la ville de Crolles (www.crolles.fr) dans la rubrique « en ce moment ».

Les modalités de réponse à l'appel à projet et les critères de jugement des propositions sont détaillés dans le dossier de règlement de l'appel à projet.

Les candidatures devront émaner d'un prestataire qui sera le futur signataire du protocole d'accord et du bail commercial.

Modalités d'envoi des propositions :

Les propositions seront rédigées en français et pourront être transmises à la commune :

- par dépôt en mains propres à la Mairie, située Place de la Mairie, 38920 CROLLES (horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h) ;
- par courrier (soit en dossier papier, soit par clé USB) à l'adresse suivante : Mairie, Place de la Mairie, CS 70111, 38921 CROLLES Cedex;
- par courriel à l'adresse suivante : bienvenue@ville-crolles.fr

Date limite de réception des dossiers :

Phase candidature : vendredi 12 décembre 2025 à 12h00

Phase projet : vendredi 13 février 2026 à 12h00

Renseignements :

Les demandes de renseignements devront obligatoirement être transmises par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt ci-dessus mentionnée. Elles seront transmises à l'adresse suivante : bienvenue@ville-crolles.fr.